

**Positionnement de MEQ dans le cadre des
consultations sur les enjeux énergétiques du Québec**

La politique énergétique doit en premier lieu être une politique économique

Table des matières

Introduction	page 1
Première partie Indépendance énergétique et diversité des sources d'approvisionnement	page 2
Deuxième partie Hydrocarbures : les énergies propres ne sont pas nécessairement renouvelables	page 4
Troisième partie Le vert fluorescent de l'idéalisme	page 7
Recommandations de MEQ	page 11
Conclusion	page 12

À propos de Manufacturiers et exportateurs du Québec : MEQ est une association dont la mission est d'améliorer l'environnement d'affaires et d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux grâce à son leadership, son expertise, son réseau et à la force de ses membres. MEQ est une division de Manufacturiers et exportateurs du Canada (MEC), la plus importante association commerciale et industrielle au pays fondée en 1871. meq.ca

Rédaction : Audrey Azoulay, directrice, Affaires publiques et relations gouvernementales

Introduction

L'approvisionnement énergétique du Québec est un enjeu hautement stratégique qu'il faut placer au premier rang des priorités politiques. Il est évident que les pressions de la demande d'énergie à l'échelle mondiale vont de plus en plus révéler l'importance névralgique de l'accès à des sources d'énergie fiables, sécurisées et diversifiées. Les grands changements qui s'opèrent aujourd'hui dans la dynamique mondiale du marché de l'énergie impliquent pour les États, quels qu'ils soient, y compris ceux dotés d'atouts particuliers comme le Québec, de mettre en œuvre une politique énergétique à la fois ambitieuse et pragmatique. Cette politique devra être ambitieuse, car la rareté des ressources sera le principal facteur qui influencera à l'avenir la stabilité de nos approvisionnements énergétiques. Cela signifie que, en admettant que la politique énergétique ne puisse être conçue que sur la base d'une vision de long terme qui s'étend sur plusieurs décennies, l'indépendance énergétique du Québec passe par les structures qui permettront une augmentation de la production d'énergie. Cette politique devra être également pragmatique, car pour que l'économie du Québec migre de manière effective vers une économie plus verte, la stratégie gouvernementale ne pourra pas ignorer les contraintes de nature économique et technologique accompagnant une telle évolution. Autrement dit, l'économie verte, en général, et l'électrification des transports, en particulier, ne pourront pas être décidées par décret gouvernemental. Pour y arriver, il faudra s'armer

de patience et mettre en place des conditions d'affaires favorables à des investissements majeurs, et ce, dans toutes les sphères de l'économie.

Aucune parcelle de l'économie et de la société n'est indépendante de la qualité et des orientations de la politique énergétique qui doit inévitablement reposer sur le caractère transversal et pivot de l'énergie. Au-delà des objectifs de compétitivité et des questions environnementales, l'approche du gouvernement doit stratégiquement tenir compte des enjeux géopolitiques associés à l'approvisionnement en énergie. Cela signifie qu'il faudra à terme réfléchir à l'importance de sécuriser des sources diversifiées d'énergie et d'envisager les avantages d'un secteur de l'énergie plus intégré à l'échelle canadienne et nord-américaine.

La vision proposée dans le document de consultation, *De la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec*, est largement dominée par la préoccupation environnementale. De manière évidente, Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ) partage cette préoccupation. Cependant, en tant qu'association industrielle, MEQ souhaite proposer à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec un ensemble de considérations que nous jugeons nécessaires à la cohérence des politiques publiques. Le document de consultation contient un ensemble de mentions qui suscitent certains questionnements quant à l'adhésion totale, voire même la compréhension du gouvernement vis-à-vis des nécessités économiques du développement durable. Nous relèverons dans ce mémoire certaines de ces mentions et qui devront, selon MEQ, être débattues afin d'assurer la qualité de la réflexion et la robustesse de la prochaine politique énergétique du Québec.

Première partie

Indépendance énergétique et diversité des sources d'approvisionnement

La demande mondiale pour les produits énergétiques continuera à augmenter dans l'avenir, notamment sous l'influence des pays émergents et dont les populations aspirent au souhait universel d'améliorer leurs conditions de vie. Cela sera accompagné par de fortes pressions à la hausse sur les prix de l'énergie. Cette prévision est largement partagée et se traduit dans de nombreux pays par un rééquilibrage de leur politique et qui vise systématiquement l'indépendance énergétique, ou tout au moins le desserrement des contraintes d'approvisionnement. C'est bien sûr le cas des États-Unis qui souhaitent profiter des opportunités économiques d'une telle indépendance. La manne énergétique que les États-Unis développent avec l'exploitation du gaz de schiste amène, comme cela est reconnu dans le document de consultation, des conséquences notables dans la dynamique du marché mondial de l'énergie avec, d'ailleurs, des répercussions qui sont déjà constatées sur la compétitivité de l'hydroélectricité québécoise.

MEQ salue le fait que le gouvernement québécois reconnaisse la nécessité de sécuriser nos approvisionnements en visant l'indépendance énergétique du Québec. Les avantages du renforcement de la production québécoise d'énergie sont multiples et peuvent aider à répondre à des problèmes importants de développement :

- Selon les données fournies par l'Institut de la statistique du Québec¹, le pétrole brut classique constitue le premier poste d'importations au Québec avec, pour l'année 2012, un montant de

¹ Valeur des importations internationales par produits, Québec et Canada, 2011-2012, Institut de la statistique du Québec
http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/comrc_exter/comrc_inter/imp_prod_2012.htm
http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/comrc_exter/comrc_inter/imp_prod_2012.htm

13,7 milliards de dollars. Le Québec compte pour 46 % du total des importations canadiennes en pétrole brut classique. Les importations de pétrole contribuent largement au déficit de la balance commerciale du Québec.

- La compétitivité de notre économie dans son ensemble dépend très clairement de la stabilité et de la sécurisation de ses approvisionnements en énergie. Les épisodes d'instabilité et l'augmentation du prix du pétrole observés au cours des dernières années ont été source d'incertitude économique et ont très clairement pénalisé la rentabilité des entreprises et le pouvoir d'achat des consommateurs. Une plus grande indépendance énergétique devrait permettre de limiter l'instabilité créée par les soubresauts internationaux.
- Le développement économique au Québec est limité par un ensemble de conditions structurelles et toute initiative permettant d'offrir un nouvel élan à la création de richesse doit être engagée. Parmi ces conditions, il faut retenir principalement : 1) une concurrence internationale qui s'est grandement intensifiée depuis le début des années 2000, notamment avec l'émergence économique des pays asiatiques, cette concurrence étant aussi agressive en termes de compétitivité-coût qu'en termes de concurrence technologique ; 2) les difficultés de l'économie des États-Unis, notre principal partenaire économique ; 3) les faiblesses structurelles du côté des pays européens, participant à l'instabilité de l'économie mondiale ; 4) un contexte démographique, dont les effets laissent entrevoir d'importantes difficultés en termes de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, un des principaux défis de croissance des entreprises ; 5) de très fortes pressions sur les finances publiques, questionnant notamment notre capacité de renforcer les programmes sociaux, les programmes de santé et les programmes d'éducation, de financer l'entretien et le développement des diverses infrastructures publiques ; 6) l'ampleur des enjeux environnementaux et auxquels il faut répondre par une franche dynamique d'investissement, afin d'assurer la transition de notre économie vers une économie globalement plus respectueuse de l'environnement. Dans ce contexte, les possibilités économiques de l'exploitation des atouts énergétiques constituent une chance à ne pas manquer.
- L'économie québécoise a besoin de donner un nouveau souffle au secteur manufacturier pour lequel la sécurisation des approvisionnements en intrants énergétiques constitue un avantage compétitif indéniable. Plus spécifiquement, le Québec bénéficie d'une industrie du raffinage et une industrie pétrochimique dont le rôle est catalyseur pour l'ensemble de l'industrie et il convient d'en encourager les investissements et la croissance.

La volonté du gouvernement à faire évoluer le Québec vers une indépendance énergétique est donc hautement justifiée. Cependant, MEQ insiste sur l'importance de concevoir cette indépendance dans une stratégie de diversification.

À cet égard, il nous apparaît impossible de dépasser les bouleversements actuels du marché de l'énergie et de répondre aux besoins du Québec en misant principalement sur les énergies renouvelables qui quoique avantageuses sur le plan environnemental, ne peuvent répondre à elles seules aux réalités actuelles de notre économie. Le gouvernement semble accorder dans le document de consultation une place de choix à l'hydroélectricité et aux énergies renouvelables. Malgré la disponibilité de l'hydroélectricité et malgré les marges possibles du côté de l'efficacité énergétique et des technologies vertes, cette source d'énergie ne peut répondre à l'ensemble des besoins, tant du côté des consommateurs que du côté industriel. Par ailleurs, l'utilisation massive de l'électricité pourrait aussi mener à terme à une hausse et à une instabilité des prix contre lesquels le Québec doit se prémunir.

C'est dans ce contexte que MEQ s'est positionné contre un moratoire dans le développement des gaz de schiste et en faveur du renversement de la ligne 9 d'Enbridge. Ces énergies fossiles ne doivent aucunement être exclues des politiques de développement durable. Elles doivent faire l'objet de développement et d'investissements technologiques qui les rendront plus propres. MEQ demande au gouvernement d'inclure très clairement ces aspects dans les objectifs de la politique énergétique en soulignant l'opportunité de l'exploitation des énergies fossiles, tout en envisageant les moyens qui permettront à l'innovation et à l'ingéniosité de l'industrie québécoise de le faire de la manière la plus durable possible.

Deuxième partie

Hydrocarbures : les énergies propres ne sont pas nécessairement renouvelables

Les nombreux débats qui ont récemment animé le Québec sur différents projets de développement énergétique ont mis en évidence une forte sensibilité environnementale qui ne s'est généralement pas trouvée réduite par les divers processus de consultation et d'évaluation.

MEQ considère que les présentes consultations sur la prochaine politique énergétique du Québec doivent également permettre de rétablir la crédibilité de la politique de développement durable et de partager une meilleure compréhension de l'importance pour le Québec de faire de l'exploitation des ressources naturelles et des ressources énergétiques un des piliers de notre avenir économique.

Il se trouve que ces ressources constituent pour le Québec un des principaux leviers de développement et MEQ craint qu'un immobilisme s'installe en faveur d'une culture de refus face au moindre risque environnemental. Il n'y a aucun développement économique qui puisse se faire a priori dans un contexte de risque zéro pour l'environnement.

Le principe de précaution que d'aucuns voudraient voir appliqué à tout développement énergétique induira nécessairement une stagnation du développement énergétique et de l'économie du Québec. Cette vérité est aussi vraie pour la construction de nouveaux barrages hydro-électriques que pour l'exploitation du pétrole sur l'île d'Anticosti. Ceci dit, il y a beaucoup de possibilités de développement à moindre risque pour l'environnement, dans la mesure où nous utilisons les technologies et les processus les plus propres et innovateurs possibles.

Le document de consultation semble reconnaître l'importance pour le Québec d'envisager l'exploitation des hydrocarbures, mais indique les conditions d'exploitation qui, dans leur énoncé, semble s'associer à l'intransigeance du risque zéro.

- À la page 75 du document de consultation, on peut, par exemple, lire la condition d'une « *protection de l'environnement sous toutes ses facettes* », ce qui semble signifier qu'aucun écart n'est envisageable ; « *le respect des communautés* », ce qui est une intention évidente, mais qui sera toujours soumis au syndrome du « pas dans ma cour » et donc potentiellement à un abandon du projet ; « *l'optimisation des retombées économiques pour l'ensemble des Québécois d'aujourd'hui et de demain* » ce qui passera probablement par des systèmes de redevances, souvent soumis à l'instabilité des politiques gouvernementales.
- À la page 76, on apprend que la réalisation des projets devra « *permettre de déterminer clairement les situations problématiques qui pourraient survenir* », ce qui est techniquement impossible.

- À la page 78, il est demandé que *les retombées économiques soient assurées*, ce qui peut effectivement être fait au travers d'analyses d'impact, mais qui finit la plupart du temps en guerre de chiffres.

Sans contester la valeur des débats publics et la légitimité des ambitions environnementales, MEQ considère qu'il serait très malvenu que les orientations gouvernementales privent le Québec du développement d'une nouvelle filière énergétique, sans étudier toutes les possibilités techniques susceptibles d'en limiter les impacts négatifs sur l'environnement. De toute évidence, il n'y a aucune activité industrielle pour laquelle l'impact environnemental soit nul. Le compromis se fait entre la maximisation des retombées économiques et la minimisation des impacts environnementaux et sociaux, pas dans le risque zéro et pas sans rentabilité pour les investisseurs.

Innover c'est investir.

Les défis environnementaux que nous devons relever avec le développement des hydrocarbures doivent être accompagnés de toutes nos ambitions technologiques. Il s'agit ici, plus spécifiquement, du déploiement des technologies vertes dans lesquelles MEQ voit une avenue de développement incontournable pour le secteur manufacturier.

Nous ne pouvons pas renoncer au développement d'une filière énergétique sans chercher à en dépasser les limites environnementales par l'ingéniosité québécoise et par le potentiel d'innovation contenu dans et autour des entreprises manufacturières. La dynamique du développement durable au Québec passe par le développement industriel progressif des technologies vertes.

Cette dynamique implique également la notion de processus dans l'adoption des principes de développement durable, et donc l'acceptation que l'économie ne peut muter vers une économie verte qu'avec le temps.

En effet, si le Québec s'est doté d'une politique de développement durable, cela ne permet pas, en claquant des doigts, d'en obtenir tous les résultats. Notre persévérance dans la mise en place de nouveaux produits à inventer et de nouveaux procédés à établir, est nécessaire pour faire cheminer l'activité économique vers un développement durable.

Le développement durable ne priorise aucunement l'économie sur l'environnement. Le véhicule du développement durable est précisément par l'activité économique. Il est donc important de ne pas consacrer les hydrocarbures comme un adversaire au développement durable. La protection de l'environnement passe par l'intégration des meilleures pratiques environnementales dans leur exploitation. Cette intégration ne se fera pas sans une dynamique favorable à la rentabilité des investissements.

Cette approche dynamique que nous préconisons permettra petit à petit de mettre en place les mécanismes et les réflexes propres à l'intégration de plus en plus systématique des principes de développement durable dans le développement économique. D'ailleurs, l'intégration au sein même de l'économie des meilleures pratiques en environnement est maintenant une norme incontournable, au Québec, comme ailleurs. Les activités économiques se réorganisent depuis plusieurs années vers des orientations plus respectueuses de l'environnement. L'internalisation des coûts environnementaux et sociaux se systématise et il est maintenant admis, dans les entreprises privées, que le respect des tendances écologiques est dans leur intérêt commercial. On peut souhaiter, certes, que cette mutation vers des activités parfaitement conformes au développement durable se fasse plus rapidement. Il n'en dépend pas seulement de la bonne volonté des entreprises, mais aussi d'un contexte d'investissement et d'une réalité technologique qui ne sont pas pleinement contrôlables.

S'il est important de mesurer les risques, il l'est tout autant de rappeler que le contrôle de ces risques se réalise dans une logique économique. L'idée même du développement durable est supportée par la volonté d'innover et d'investir dans des procédés et des produits qui permettent de dépasser les enjeux environnementaux. Il est donc important que les débats ne contiennent pas de dissidence entre économie et environnement. Cela n'est tout simplement pas conforme aux principes de développement durable.

Il faut faire de la production d'hydrocarbures une orientation industrielle stratégique, motivée par le développement des sources d'approvisionnement et par l'opportunité de susciter la croissance de services orientés vers l'innovation verte. Il est notamment nécessaire de développer la connaissance universitaire et technique, un système de formation, l'accueil favorable aux capitaux, et des modèles de financement audacieux qui soient correctement ajustés aux risques de l'exploitation.

Ainsi, malgré l'incertitude suscitée par l'exploitation des hydrocarbures, nous devons apprendre à relever les défis et non pas les éviter. L'exploitation des hydrocarbures ne constituerait pas une «erreur» dans le portefeuille énergétique du Québec, ne serait-ce du fait que le Québec en importe déjà de grandes quantités.

MEQ recommande que la prochaine politique énergétique énonce clairement la nécessité et la volonté politique de l'exploitation de la production d'hydrocarbure. Si l'exploitation au Québec des ressources pétrolières et gazières s'avère impossible ou non rentable, il faudra malgré tout en sécuriser les approvisionnements.

Dans le cas du pétrole, MEQ est favorable au renversement de la ligne 9 de Enbridge, car le projet sécurisera l'approvisionnement et la compétitivité des industries de la raffinerie, de la pétrochimie et, en général, du secteur manufacturier :

- Le secteur énergétique joue un rôle singulier du fait de son caractère absolument fondamental dans la vie des individus comme dans le fonctionnement de n'importe quelle activité économique. L'opportunité d'un approvisionnement facilité et plus compétitif en pétrole est cruciale puisque c'est un intrant important pour toutes les industries manufacturières, en particulier pour les industries de la raffinerie et de la pétrochimie.
- La diversification des sources d'approvisionnement participe à leur sécurisation et donc à la stabilité de l'environnement d'affaires. Cela est également favorable à la prévisibilité des plans d'investissement, ce qui est d'autant plus souhaitable que les capacités de raffinage ont été réduites avec la fermeture de quatre installations dans les années 1980 et d'une cinquième en 2010. Le Québec occupe aujourd'hui une proportion de 12 % des capacités canadiennes de raffinage, alors que sa part était de 26 % en 1981².
- Il est impératif que les deux raffineries en activité au Québec, celle de Lévis et celle de Montréal, renforcent leur compétitivité, pour la performance de l'industrie même du raffinage, mais également pour toutes les activités pétrochimiques et manufacturières.
- L'industrie québécoise du raffinage a enregistré en 2012 des exportations pour une valeur de 2,9 milliards de dollars, en hausse très nette par rapport à un montant de 596 millions de dollars observé en 2003. Malgré les difficultés des deux dernières décennies, l'industrie du raffinage a montré une certaine résilience qu'il convient d'encourager.
- L'industrie pétrochimique contribue aux exportations québécoises pour un montant de 146 millions de dollars (année 2012), un volume d'exportations moindre par rapport au pic de 324 millions de dollars atteint en 2007. Ce secteur doit retrouver une marge de compétitivité

² Refinery Crude Oil Capacity – Canada, 1981-2012, Canadian Association of Petroleum Producers.

avec des intrants à moindre coût, et éventuellement, de trouver les possibilités d'une diversification de produits et de création de valeur ajoutée.

- Les industries du raffinage et de la pétrochimie jouent un rôle névralgique pour les autres industries manufacturières. En tant qu'association représentant des entreprises manufacturières et exportatrices, MEQ aimerait ajouter, parmi les motifs de son soutien au projet d'inversion de la ligne 9, l'urgence de redonner un nouvel élan au secteur manufacturier. Le dynamisme et la performance du secteur de l'énergie peuvent jouer un rôle moteur dans la recherche de ce nouvel élan. En l'occurrence, le projet d'inversion de la ligne 9, en favorisant en tout premier lieu les industries du raffinage et de la pétrochimie, peut offrir des effets induits tangibles à l'ensemble du secteur manufacturier, par le fait d'approvisionnement en pétrole à moindre coût et par une amélioration générale des conditions d'affaires.

Le secteur manufacturier doit, selon MEQ, bénéficier d'une attention prioritaire pour les raisons suivantes :

- a) c'est surtout sur le secteur manufacturier qu'il faut compter pour permettre une amélioration de la balance commerciale ;
- b) les activités de R-D, leur valorisation et la commercialisation de produits à forte valeur ajoutée s'appuient d'un secteur manufacturier solide ;
- c) la source première des gains de productivité se trouve dans les activités manufacturières ;
- d) l'exploitation des ressources naturelles doit être soutenue par le secteur manufacturier par lequel passe leur valorisation ;
- e) de très nombreux emplois de qualité sont tributaires des activités manufacturières, y compris dans le secteur des services.

Troisième partie

Le vert fluorescent de l'idéalisme

Principaux leviers proposés dans le document de consultation, l'électrification des transports, l'efficacité énergétique, l'optimisation de l'espace urbain et les innovations vertes, font bien sûr partie des solutions qui mèneront vers une utilisation plus efficace et plus écologique des ressources énergétiques. Néanmoins, ces avenues ne pourront être efficaces qu'à certaines conditions et sur lesquelles le document de consultation reste, selon MEQ, imprécis. Si le succès de ces avenues dépend de l'adhésion de l'industrie, il devient nécessaire de pousser la réflexion sur la faisabilité de leur mise en œuvre.

Transport électrique : pas de réduction des émissions de gaz à effet de serre sans rentabilité

Au Québec, la quasi-totalité de l'énergie produite provient de l'hydro-électricité. L'immense avantage que constitue cette énergie renouvelable se mesure tant sur le plan économique que sur le plan environnemental. MEQ salue donc la volonté gouvernementale d'optimiser cet avantage en envisageant le développement de la filière du transport électrique et en souhaitant concilier les bénéfices économiques d'un développement industriel avec les bénéfices écologiques d'un transport routier moins polluant.

Cependant, MEQ émet un certain nombre de réserves sur la portée d'une telle orientation et suggère que des analyses plus approfondies soient envisagées avant d'accorder au transport électrique une place aussi centrale et directive dans la politique énergétique du Québec :

- Les technologies associées aux transports électriques sont encore à un stade expérimental et s'appliquent dans le cadre de projets pilotes sur des parcs de véhicules automobiles très spécifiques. Si les avancées sont très encourageantes, les technologies sont vraisemblablement encore loin de pouvoir amener une généralisation du transport électrique qui permettrait un impact environnemental tangible à l'horizon de l'année 2020. Tout en encourageant cette initiative, MEQ considère que cette filière est encore beaucoup trop embryonnaire pour pouvoir constituer un chapitre entier d'une politique aussi stratégique que la politique énergétique. Le développement de la filière du transport électrique disposerait d'une place beaucoup plus adéquate à son développement dans le cadre d'une politique de l'innovation.
- Le développement de cette filière est également engagé dans de nombreux pays et il nous semble que les technologies québécoises devront aussi être validées par leur convergence avec un minimum de normes technologiques avant de trouver un élan sur le marché canadien comme sur les marchés étrangers, ce qui nous apparaît nécessaire pour que la filière soit compétitive. Il faut ajouter que la voiture électrique est vraisemblablement en concurrence avec d'autres technologies et le risque de l'investissement suggéré par le développement de cette filière est encore peu maîtrisé³.
- Vraisemblablement, les véhicules électriques ne devraient rester abordables que sous l'effet de subventions, ce qui contient un coût économique qui doit être évalué. De plus, le secteur de l'automobile ne sera pas moins compétitif avec le temps et nous craignons que la viabilité économique de cette filière reste fragile pendant un certain nombre d'années.
- Le prix de l'électricité devrait évoluer à la hausse, soit sous l'effet des pressions du marché, soit en raison des coûts liés aux nécessaires investissements d'Hydro-Québec pour le développement de nouvelles capacités ou pour les travaux d'entretien. Sans avoir en main des prévisions de prix, MEQ considère qu'il faut prendre en compte l'impact d'une telle augmentation de prix sur l'intérêt économique de l'électrification des transports.
- Les questions relatives aux batteries électriques restent entières, que ce soit au niveau de leur poids, de leur durabilité, des infrastructures nécessaires à leur recharge et, plus globalement, de leur efficacité dans un contexte où les plans d'urbanisme et l'étendu du territoire québécois nous laisseront pendant encore de longues années avec les enjeux de l'étalement urbain et du transport en régions éloignées.
- MEQ suppose également que l'impact environnemental de la production et des matériaux de ces batteries restera à mesurer en fonction des évolutions technologiques.
- Sans pouvoir être précis, MEQ suppose également qu'il y a également tout un champ législatif à développer pour que le transport électrique soit intégré à un marché, ne serait-ce pour les normes de production et les questions associées à la sécurité des batteries.
- MEQ s'interroge également sur l'efficacité énergétique que serait celle de dévier l'utilisation de l'hydroélectricité d'usage plus traditionnel vers un usage plus porté sur le transport électrique. Il est évident qu'étant donné l'importance première des intrants énergétiques dans la production manufacturière, MEQ privilégie davantage l'utilisation de l'hydroélectricité pour les usages industriels, ce qui nous apparaît prioritaire sur le plan économique, et ce qui pourrait éventuellement, dans le cadre d'une analyse globale, s'avérer plus justifié sur le plan environnemental.
- Le document de consultation évoque également les possibilités envisagées pour le transport de marchandises et MEQ reste relativement perplexe devant une telle ambition, puisque le transport routier s'intègre à l'échelle internationale dans une chaîne logistique très complexe

³ Difference Engine : End of the electric car ? The Economist, octobre 2012

<http://www.economist.com/blogs/babbage/2012/10/nitrogen-cycle>

(L'article ne constitue pas une preuve mais soulève l'importance de disposer d'une analyse de marché de la filière de transport électrique avant d'en centrer le cadre de développement au centre de la politique énergétique du Québec).

qui ne pourra pas être ajustée rapidement sans impact économique majeur. Il faut ajouter à cela les embûches technologiques évidentes que le transport de marchandises impliquerait.

Efficacité énergétique et réduction des émissions de GES : les entreprises québécoises font leurs devoirs

Le document de consultation mentionne qu'une comparaison internationale permet de constater que l'intensité énergétique (consommation d'énergie/PIB) est élevée au Québec et que, conséquemment, des efforts supplémentaires pour gagner en efficacité sont possibles (page 38). Cette comparaison devrait naturellement considérer la structure industrielle du Québec ainsi que sa productivité pour une mesure complète des gains possibles dans la mesure des contraintes concurrentielles.

De plus, même s'il est rappelé que les gains réalisés du côté des secteurs industriels ont été considérables, il est suggéré que le « *Québec devra revoir ses mécanismes réglementaires et optimiser l'ensemble des moyens d'intervention en efficacité énergétique* » (page 50). L'énoncé laisse supposer de nouvelles obligations pour les entreprises et MEQ s'oppose à cette éventualité de manière catégorique : 1) l'efficacité énergétique ne peut être obtenue que par des investissements qui doivent nécessairement s'insérer dans une logique économique de rentabilité. L'obligation brimerait cette logique dans de très nombreuses entreprises ; 2) Les entreprises les plus énergivores ont réalisé des efforts considérables d'investissement pour augmenter leur efficacité énergétique, qui indépendamment de la réglementation, est un souci constant dans le milieu industriel par nécessité de réduire constamment leurs coûts. Par principe économique, la consommation d'énergie dans les entreprises est l'objet d'une attention constante et les réductions supplémentaires de consommation sont limitées à l'heure actuelle.

Par ailleurs, le document de consultation envisage une nouvelle cible de réduction des émissions de GES à 25 % d'ici à 2020 alors que les plus grandes entreprises émettrices ont établi leur plan d'investissement sur la base d'une cible de 20 %. Au-delà du fait qu'elle a été vraisemblablement décidée à l'extérieur du cadre législatif et réglementaire actuel et sans consultation de l'industrie, cette nouvelle cible de réduction des émissions de GES est économiquement et techniquement contestable puisque :

- 1) le secteur industriel se trouve à la croisée de chemin en matière de compétitivité et que toutes nouvelles obligations gouvernementales doivent tenir compte avec beaucoup d'attention de leurs impacts économiques potentiels ;
- 2) d'énormes efforts ont été réalisés par les entreprises au cours des deux dernières décennies et l'état actuel des technologies et de l'économie ne leur permettront pas nécessairement de rentabiliser un effort d'investissement marginal ;
- 3) la mise en place récente du système de plafonnement et d'échanges des émissions de GES est censée placer l'industrie québécoise dans une dynamique positive de réduction des émissions et il convient, à cet égard, de laisser la bourse de carbone se mettre en route avant de changer les règles du jeu.

À la page 49 du document de consultation, il est mentionné que « *le Québec ne pourra pas atteindre la cible de 25 %. Il doit absolument instaurer des mesures d'envergures pour y parvenir* ». MEQ s'oppose à cette cible de 25 % et demande au gouvernement de rassurer rapidement les entreprises en ce qui concerne le contenu des « mesures d'envergures ». De plus, il est écrit en page 55 que : « *Ce marché [du carbone] est en vigueur depuis janvier 2013 pour le secteur industriel et la production d'électricité. Malgré l'intérêt d'un tel programme, l'absence d'autres membres à l'échelle continentale, voire mondiale, limite fortement la capacité du marché du carbone nord-américain à atteindre son but, comme le marché du carbone européen a de la difficulté à atteindre le sien. Dans de telles conditions, le gouvernement du Québec devra introduire d'autres mesures vigoureuses afin*

de respecter ses cibles d'émissions de GES ». La logique sous-jacente à cette mention est contestable : la mise en place de la bourse de carbone au Québec constitue déjà un écart réglementaire qui pénalise la compétitivité des investissements. Il est absolument contre-productif de renforcer ce désavantage réglementaire sous prétexte que les résultats tangibles du système de plafonnement et d'échanges se font attendre.

Hydro-électricité : l'industrie ne fait pas de gaspillage

Le secteur industriel n'est pas un grand consommateur parce que l'énergie propre et à coût compétitif est un des leviers utilisés par le Québec pour attirer des investissements (page 33 du document de consultation). Le secteur industriel est un grand consommateur, car cela est requis par la nature de leur production et les entreprises s'installent au Québec afin de bénéficier d'un approvisionnement adéquat et de gains de compétitivité. La nuance sur cette relation de cause à effet n'est pas inutile : elle cherche à corriger une culture économique erronée et trop souvent accrochée à l'idée que les industries « abusent » des ressources du Québec.

En ce qui concerne les tarifs industriels de l'électricité, s'il est convenu dans le document de consultation que la compétitivité-prix des exportations québécoises d'hydro-électricité est moins avantageuse du fait d'une réduction considérable des prix du gaz naturel aux États-Unis, il convient également de souligner que les tarifs d'électricité appliqués aux grandes entreprises installées au Québec ne sont plus compétitifs non plus, notamment en ce qui concerne le secteur stratégique de l'aluminium. Il faut également souligner que le tarif industriel (4,7 cents/ kWh) est supérieur au coût réel d'Hydro-Québec (4,1 cents/ kWh) et permet ainsi de subventionner le tarif résidentiel (7,2 cents/kWh) qui se trouve justement être inférieur à son coût réel (8,8 cents/ kWh). MEQ considère, dans le contexte actuel des prix de l'énergie et du besoin pour l'industrie québécoise de gagner en compétitivité, qu'une réflexion doit être faite sur l'opportunité économique de rétablir la tarification des tarifs d'électricité en faveur d'une plus grande culture d'efficacité énergétique du côté résidentiel et d'un avantage compétitif en faveur de l'économie québécoise. Une fois pour toutes, il faut cesser l'interfinancement en faveur du secteur résidentiel qui est injuste, inefficace et source d'un gaspillage important de la ressource.

Recommandations de MEQ

1. Le gouvernement doit envisager l'indépendance énergétique du Québec dans la perspective d'une diversification de sa production énergétique, en particulier en manifestant une volonté politique de laisser évoluer le développement des filières pétrolières et gazières avec les précautions réglementaires qui permettront l'intégration des meilleures pratiques environnementales et sociales.
2. Le gouvernement québécois doit prévoir dans sa politique énergétique les leviers qui encourageront les technologies vertes pour toutes les sources d'énergie, y compris les énergies fossiles afin de les caractériser progressivement parmi les énergies propres.
3. Le gouvernement doit envisager le cadre réglementaire environnemental en permettant un arbitrage qui reste pleinement attentif à la création de richesse afin d'éviter ainsi une réduction trop systématique des principes de développement durable à une préférence pour le non-développement.
4. Dans l'objectif de sécuriser ses sources d'approvisionnement, le gouvernement devrait envisager une meilleure coordination de sa politique provinciale avec le reste du Canada afin de notamment profiter de l'avantage pétrolier de l'Ouest canadien.
5. Dans un contexte de surplus d'hydro-électricité, le gouvernement du Québec devrait privilégier l'allocation de ces surplus au secteur industriel afin de mieux positionner sa politique énergétique comme levier de croissance économique.
6. Le développement de la filière de transport électrique doit être appuyé par des études économiques rendues publiques avant d'être placé au centre la politique énergétique du Québec. Le gouvernement du Québec peut également envisager le cadre gouvernemental de cette industrie dans l'espace de sa stratégie d'innovation.
7. Le gouvernement du Québec doit préciser les mesures envisagées dans les objectifs d'augmenter les efforts d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
8. Le gouvernement du Québec doit renoncer à l'augmentation de la cible de réduction des émissions de gaz à effets de serre à 25 %. L'atteinte de cette cible d'ici à 2020 est de manière évidente irréaliste étant donné les avancées considérables qui sont déjà acquises par l'industrie québécoise.
9. Le gouvernement du Québec doit envisager une réflexion sur les tarifs industriels d'hydro-électricité dans la perspective de favoriser la prospérité nécessaire à la migration de l'économie du Québec vers une économie plus verte.

Conclusion

MEQ reconnaît dans les orientations avancées dans le document de consultation *De la réduction des émissions de GES à l'indépendance énergétique du Québec*, un ensemble de mesures qui vont effectivement dans le sens d'une utilisation plus efficace de nos ressources énergétiques. Cependant, si ce document constitue un avant-goût des orientations gouvernementales, MEQ craint que la vision proposée soit insatisfaisante pour répondre aux enjeux énergétiques de demain :

- 1) L'efficacité énergétique est définie comme une source d'énergie et MEQ encourage effectivement les efforts qui pourront être entrepris, mais les possibilités d'aller plus loin à cet égard ne sont pas automatiques, serait-ce du fait des investissements requis.
- 2) Le transport électrique peut réduire en théorie les émissions de gaz à effet de serre, mais son développement reste très hypothétique sur le plan pratique ;
- 3) La prise en compte, dans les plans d'urbanisme, des priorités environnementales et d'une meilleure efficacité dans les déplacements, par le développement des transports en commun ou par celui de l'expérience de Bixi Montréal, est très clairement encouragée par MEQ, mais l'idée, pour être valable, implique des investissements majeurs du côté des municipalités aux prises avec des besoins financiers déjà énormes.
- 4) Enfin, les ambitions de porter la réduction des émissions de gaz à effet de serre à 25 % d'ici à 2020 ne sont simplement pas réalistes.

La transition de notre économie vers une combinaison d'approvisionnement énergétique plus écologique ne pourra être que très progressive, voire lente. Cette transition ne pourra être réalisée que par une industrie dynamique et soutenue par des conditions d'affaires qui permettent de maîtriser les risques d'investissement, particulièrement élevés dans le domaine énergétique et dans ceux des technologies vertes. Le gouvernement doit donc envisager cette transition avec la franche détermination de favoriser les incitatifs à l'investissement. Le Québec a également besoin des énergies fossiles et ne s'en passera pas, ni à court terme, ni à moyen terme. Il faut les rendre plus propres en achetant ou en inventant les nouvelles technologies, même si les énergies fossiles ne seront jamais aussi propres que l'hydroélectricité.

Le rôle du gouvernement consiste à encourager les meilleures tendances et il faut poursuivre vers des pratiques plus écologiques. Le gouvernement a aussi la responsabilité d'encourager l'économie. La hauteur stratégique des enjeux énergétiques oblige les gouvernements à sécuriser l'ensemble de l'assiette énergétique avant de miser sur l'éventualité d'atteindre un idéal basé sur des technologies expérimentales. La moitié de l'énergie consommée au Québec est de sources fossiles et MEQ considère que, pour protéger l'environnement, le pragmatisme économique offrira une dynamique plus porteuse que les diktats réglementaires. MEQ demande formellement au gouvernement d'adopter une approche plus partenariale avec les entreprises. C'est le meilleur moyen d'aller plus vite.